



**Comptes rendus des Assemblées Générale extraordinaire et ordinaire
de l'association Le Club des Illustres
Le mercredi 2 juin 2021 – 16h à 17h30
Annexe de l'école Spéos, 5 rue Bouvier, 75011 Paris, France
Visioconférence Zoom**

Étaient présents :

AMIZET Marie-Hélène, Maison École du Grand Meaulnes
BELLOC Théo, Spéos
BOGGIO Xavier, Maison-atelier Boggio
BOUHAREB Hind, correspondante du label à la DRAC Normandie
BOUDAUD Quentin, Maison Maria Casarès (non adhérente)
BOURASSEAU Jean-François, Maison natale de Georges Clemenceau, Maison natale de de Lattre/Club des Illustres
CARRIÈRE Laurent, Maison de Marie Noël
COLLET Isabelle, correspondante du label à la DRAC Bourgogne-Franche-Comté
DE BAECQUE Sophie, Château de Saint-Point - Maison d'Alphonse de Lamartine
DUPONT-AIGNAN Valérie, Maison Caillebotte
DUVAUCHELLE Richard, Musée Escoffier de l'art culinaire
GADON Catherine, Maison natale de Pierre Fermat
JEANNEAU Nicolas, Club des Illustres
MAGET Frédéric, Maison de Colette
MAHÉ Pierre-Yves, Spéos/Maison Nicéphore Niépce/Club des Illustres
MARTIN Georges Joseph, Maison Ravier
MARCHETTI Marco, Ministère de la culture
MONTIEL Claire Adélaïde, Maison natale de Pierre Fermat
NEWMAN Nicholas, Maison Chrestia dite de Francis Jammes
PONSART-PONSART Pascal, Musée Jean Racine
SAINT-JEAN Claire, Spéos/Maison Nicéphore de Niépce/Club des Illustres
RAICHVARG Daniel, Maison natale de Louis Pasteur (Dole), Maison de Louis Pasteur (Arbois)
RASKIN Michel, Maison-atelier Daubigny
RECHER Véronique, Maison Jean Monnet
THOMAS Bérange, Maison de Verlaine
THEVENET Jean, Villa Thuret

Ordre du jour

Préambule

1 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vote pour changer les statuts de l'association et bénéficier des dons des particuliers ainsi que du mécénat d'entreprise

2 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Présentation du Club
2.1) Rapport financier

Rapport moral

- 2.2) Changements du label
- 2.3) Point sur les projets en Bourgogne Franche Comté
- 2.4) Guide papier des Maisons
- 2.5) Travail de communication pour renforcer la notoriété du Club
- 2.6) Vote sur le montant de la cotisation annuelle pour l'adhésion des membres professionnels
- 2.7) Vote sur le montant de la cotisation annuelle pour l'adhésion des membres Amis du Club des Illustres

Préambule

Est annoncé à tous les membres que la visioconférence Zoom sera enregistrée pour être rediffusée aux autres adhérents et aux autres Maisons.

1 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Jean-François Bourasseau, Président du Club des Illustres, introduit l'Assemblée Générale extraordinaire :

« Une subvention de 6 000 € a été versée sur le compte de l'association le 26 juin 2019. Il n'y en a pas eu en 2020, d'où un changement de statuts pour élargir les sources de financement et pérenniser le Club des Illustres. »

Vote pour changer les statuts de l'association et bénéficiaire du mécénat d'entreprise :

Jean-François Bourasseau explique les changements envisagés :

« Aujourd'hui le club est ouvert aux gestionnaires des Maisons des Illustres. Nous souhaitons l'ouvrir à tout le monde en introduisant une nouvelle catégorie de membre dans l'association : les Amis du Club des Illustres.

Cela nous permettra d'obtenir la reconnaissance d'intérêt générale pour émettre des reçus fiscaux aux particuliers et aux entreprises, afin qu'ils puissent défiscaliser les dons qu'ils feront aux clubs : 66 % déductibles pour les particuliers et 60 % déductibles pour les entreprises. Le Club encouragera ainsi les dons en provenance des particuliers, ainsi que le mécénat d'entreprise.

Le Bureau du Club propose les modifications suivantes :

- suppression du statut de membre adhérent,
- suppression du statut de membre actif.

Ces deux statuts seront remplacés par :

- le statut de « membre professionnel » (gestionnaires de maisons),
- le statut de « Amis du Club des Illustres » (toute personne qui n'est pas déjà gestionnaire d'une Maison des Illustres).

Texte exact proposé :

Les membres professionnels

sont toutes les personnes gestionnaires des Maisons des Illustres dont le Conseil Administratif a accepté la demande d'adhésion moyennant une cotisation annuelle. Cette cotisation est spécifique à leur statut et son montant financier voté en assemblée générale.

Elle permet aux membres professionnels d'être conviés aux assemblées générales de l'association et leur confère le droit de vote.

Chaque Maison des Illustres ne compte que pour un seul membre, quel que soit le nombre de personnes qui la représentent : chaque Maison ne dispose donc que d'un seul vote dans l'association, quel que soit le nombre de personnes qui la représentent.

Les membres Amis du Club des Illustres

sont toutes les personnes non gestionnaires des Maisons des Illustres dont le Conseil Administratif a accepté la demande d'adhésion moyennant une cotisation annuelle. Cette cotisation est spécifique à leur statut et son montant financier voté en assemblée générale. Cette adhésion permet aux Amis du Club d'être conviés aux assemblées générales de l'association.

La qualité d'Ami du Club des Illustres ne confère pas le droit de vote.

Vote pour l'introduction de ces paragraphes : pas d'abstention, pas de contre, **adopté à l'unanimité**

2 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Présentation du Club des Illustres

Président : Jean-François Bourasseau

Secrétaire général du musée national Clemenceau-De Lattre à Moulleron-en-Pareds.
Le musée est composé des maisons natales de Clemenceau et de Lattre.

Secrétaire : Pierre-Yves Mahé

Directeur de l'école de photographie Spéos qui gère le musée-maison Nicéphore Niépce à Saint-Loup-de-Varennes.

Claire Saint-Jean

Directrice de la communication de l'école de photographie Spéos qui gère le musée-maison Nicéphore Niépce, responsable de la communication du Club des Illustres.

Nicolas Jeanneau

Étudiant en dernière année de master culturel à HEC Paris, stagiaire au Club depuis le 1^{er} avril 2021 comme chargé de développement sur les deux missions du Club.

Les deux fondateurs se sont associés pour exploiter leur statut de privé et public de manière complémentaire.

Le siège de l'association est basé au musée national Georges Clémenceau à Moulleron-en-Pareds.
Sur les 245 Maisons des Illustres, 52 sont adhérentes au Club.

2.1) Rapport financier

Une subvention de 6 000 € a été versée sur le compte de l'association le 26 juin 2019.

Il n'y en a pas eu en 2020, d'où un changement de statut.

Il reste 1010,71 euros sur le compte de l'association.

Les 5 000 euros ont servi à payer les factures pour :

Année	Montant	Motif
2019	4 032 €	Conception-création, mise en ligne et hébergement du site Internet dédié au Club des Illustres et reprenant les 240 fiches des maisons sur la carte interactive
2019	612 €	Outils marketing « Maison / Club des Illustres »
2021	360 €	Accompagnement 2020 sur le site web et autres demandes pour le Club des Illustres
TOTAL	5 004 €	

Le Club doit de l'argent à l'école de photographie Spéos / Maison Niépce qui avance les budgets sur ses fonds propres pour tous les projets en cours, expliqués par Claire Saint-Jean :

- **Recrutement d'un stagiaire** en avril 2021, Nicolas Jeanneau – étudiant en dernière année de master culturel à HEC Paris, chargé de développement sur les deux missions principales du Club : la fédération interne des Maisons, et le rayonnement du label auprès du grand public. Budget : 3 600 € sur 6 mois.

- **Animation du site** des Illustres et des réseaux sociaux (Facebook et Twitter) : publication d'actualités sous forme d'articles et de posts, mise à jour des informations détaillées contenues sur le site des Illustres (dans les fiches) à la demande des Maisons.

- **Optimisation du trafic** vers le site (SEO) = 660 euros. Mise en place d'optimisation technique dans le backoffice du site pour améliorer le référencement naturel du site, intégration de métadescriptions pour faire remonter toutes les maisons dans les moteurs de recherche. Apporter du trafic sur le site du Club et mettre en avant toutes les Maisons. Budget : 660 €.

- Conception- création et mise en place d'un **forum de discussion** ouverts uniquement aux 240+ Maisons des Illustres, avec double possibilité de discuter entre elles au niveau national, et aussi au niveau régional. Budget : 1 300 euros € HT.

- **Régie publicitaire** pour monétiser le site du Club des Illustres, expliquée par Pierre-Yves Mahé : Nous souhaitons confier la régie publicitaire à France Media Net qui gère déjà l'annuaire des fournisseurs de musée OCIM. Ils gèrent tout, prennent 40 % des ventes et nous donnent 60 %. Prévoir des bandeaux pub sur le site pour les fournisseurs d'équipement des musées et les Maisons intéressées.

Les bénéfices engrangés par le biais de cette régie serviront :

- à recruter une personne permanente pour gérer le Club des Illustres,
- à développer la promotion du site lui-même,
- à traduire le site et les 240 fiches des maisons en anglais.

Vote pour le rapport financier : adopté à l'unanimité.

Rapport moral

2.2) Changements du label

Question de Catherine Gadon (Maison natale de Pierre Fermat) : « Quelle est la position du ministère sur le label ? »

Marco Marchetti, représentant du ministère de la Culture, répond à la question en expliquant les mutations du label sur les deux années 2020-2021 :

- l'attribution du label est désormais déconcentrée et donc confiée aux DRAC, tout comme le renouvellement du label passé ses cinq ans de validité,
- le guide papier des Maisons des Illustres sera réédité pour une troisième édition incluant les nouvelles Maisons labellisées.

Question de Georges Joseph Martin, représentant de la Maison Ravier : « La demande de subvention pour le Club des Illustres est-elle aussi déconcentrée : faut-il que le Club s'adresse aux DRAC désormais ? »

Réponse de Marco Marchetti : « le label Maisons des Illustres est né sans subvention, même si fut créé un fond de subvention ensuite. Il faut s'adresser directement aux directions régionales compétentes. »

Jean-François Bourasseau précise que le Club devient le seul organe national et insiste sur l'utilité des forums à la fois régionaux et nationaux prévus sur le site du Club des Illustres. Il réprecise l'organisation et les deux missions du Club, et rappelle que le Club des Illustres n'a jamais été à la source des labellisations.

2.3) Point sur les projets en Bourgogne-Franche-Comté

Pierre-Yves Mahé explique ses réunions avec les Maisons de Bourgogne-Franche-Comté pour créer un réseau régional comme modèle pilote.

Isabelle Collet, correspondante du label à la DRAC Bourgogne Franche-Comté prend la parole :

« Les lieux que nous aidons par subventions le sont à d'autres titres que celui du label Maisons des Illustres, qui est seulement un titre qualitatif, un support de communication qui n'ouvre pas de droits particuliers à des aides financières. Mais les lieux muséaux, monuments historiques, associations littéraires ont d'autres portes d'entrées pour se faire aider dans leurs projets. »

Le service musée de notre DRAC n'a de budget que pour les Musées de France, ce qui représente déjà 100 musées, dont quelques Maisons des Illustres. Mais nous restons en dialogue et nous procédons à l'examen des dossiers de labellisation des Illustres ; nous pouvons rendre visite aux postulants, les accompagner dans l'évaluation pour obtenir le label. Les dossiers des Maisons des Illustres représentent une mission supplémentaire qui se rajoute à notre grande mission d'accompagnement des musées, ce qui limite nos moyens par la force des choses. »

Daniel Raichvarg, représentant des deux Maisons Pasteur en Bourgogne Franche-Comté, prend la parole pour expliquer deux événements :

- Le colloque Maisons des Illustres prévu en juin 2022, qui accueillera comme intervenants des professionnels des Maisons ainsi que des universitaires de toute la France.
- Une exposition digitale, fondée sur l'idée que les Illustres se sont rencontrés les uns les autres. Pasteur ayant rencontré beaucoup d'autres illustres dans sa vie, seront incluses 26 autres Maisons à priori.

Jean-François Bourasseau indique que ce matériau de croisement entre tous les Illustres pourrait servir de pilote pour nourrir une grande base de données générale disponible, nourrie par l'ensemble du réseau et disponible dans chacune des Maisons.

2.4) Guide papier des Maisons

Jean-François Bourasseau explique que le guide papier des Maisons des Illustres est renouvelé pour une troisième édition, avec une modification de la page dédiée au Club pour mentionner l'ouverture aux Amis du Club et s'adresser ainsi aux visiteurs en plus des gestionnaires.

2.5) Travail de communication pour renforcer la notoriété du Club

Pour diffuser les informations utiles, les Maisons peuvent les envoyer au Club : elles seront diffusées sur les pages Facebook et Twitter.

Un compte Instagram pour le Club des Illustres est envisagé, et sera lancé si la réutilisation des images et contenus du ministère est permise juridiquement.

2.6) Vote sur le montant de la cotisation annuelle pour l'adhésion des membres professionnels

Le prix minimal est fixé à 50 euros, la cotisation de soutien à 100 euros.

Bérangère Thomas, représentante de la Maison de Verlaine, propose :

« Pourquoi ne pas calculer la cotisation en fonction du nombre de visiteurs de chaque Maison, comme chez la Fédération des maisons d'écrivains ? Cinquante euros c'est une base, mais en fonction des expériences après un ou deux ans, cela pourrait peut-être fonctionner autrement. »

Pascal Ponsart-Ponsart, représentant de la Maison Jean Racine, indique :

« Il y a une différence entre les statuts des Maisons, la nôtre est municipale et gérée par des bénévoles uniquement, et nous ne nous retrouvons pas vraiment dans la catégorie des Maisons professionnelles. Toutes les maisons ne sont pas logées à la même enseigne, les petits musées dans les petites villes rurales ont des financements difficiles. Cotiser à beaucoup d'engagements nous prive de faire des actions très concrètes nous-mêmes. »

Nicholas Newmann, représentant de la Maison Chrestia dite de Francis Jammes, ajoute :

« Nous aussi nous avons des difficultés. Si je donne cinquante euros, ce sera sans doute à titre personnel. Je comprends aussi que les maisons qui sont plus aisées pourraient donner plus. »

Jean-François Bourasseau répond en insistant sur la force du réseau et de la visibilité nationale prometteuse si le Club dispose de moyens financiers grâce à une adhésion à double niveau : 50 euros de base, et 100 euros pour cotisation de soutien.

Question de Georges Joseph Martin, représentant de la Maison Ravier :

« Peut-on sélectionner les prestations en fonction de l'argent donné ? »

Le Bureau du Club répond que cela est trop compliqué à gérer, et que le Club a un site qui va devenir de plus en plus puissant et le rendre de plus en plus connu. Le public va avoir connaissance du réseau nationale grâce aux projets en cours, et toutes les Maisons labellisées seront bénéficiaires de ce rayonnement grandissant. Si pas de cotisation, le Club ne pourra pas se développer dans ce sens.

Michel Raskin, représentant de la Maison-atelier Daubigny, ajoute :

« Malgré l'absence totale de subvention, pour moi ce service sera complètement rentabilisé pour 50 euros, c'est comme un investissement. Si on commence à faire plusieurs étages, cela n'est pas un Club pour moi, qui à mon avis doit mettre tout le monde au même niveau. »

Marco Marchetti ajoute :

« Pour les Maisons gérées par des municipalités ou des collectivités territoriales, il faudrait demander à ces collectivités de participer pour l'adhésion ».

Jean-François Bourasseau ajoute :

« Pour cinquante euros, vous aurez une visibilité nationale et bientôt internationale, alors que pour cinquante euros on n'achète pas grand-chose dans le journal local ».

Pierre-Yves Mahé :

« Si toutes les Maisons payaient cinquante euros, on n'aurait pratiquement plus de problèmes pour faire fonctionner le site, le webmaster, etc. Ce serait déjà une bonne base ».

Proposition au vote pour l'année 2021 :

- 50 euros pour une Maison,
- possibilité d'une cotisation de 100 euros,
- possibilité de donation,
- possibilité d'un espace publicitaire sur le site des Illustres.

Adopté avec 0 contre, 1 abstention, et le reste pour.

2.7) Vote sur le montant de la cotisation annuelle pour l'adhésion des membres Amis du Club des Illustres

Les Amis du Club devraient payer une cotisation de 20 euros pour intégrer l'association, avec la possibilité de faire une cotisation de soutien de 50 euros, sans avoir le droit de vote.

Est lancée la réflexion sur la contrepartie VIP pour les Amis du Club, sur les objets goodies.

Pascal Ponsart-Ponsart, représentant de la Maison Jean Racine, signale :

« Il faut faire attention à la nature des contreparties et à leur valeur, car sinon la réduction fiscale peut-être caduque ».

Proposition au vote pour l'année 2021 :

- 20 euros pour adhérer en tant qu'Amis du Club des Illustres,
- possibilité d'une cotisation de soutien de 50 euros,
- possibilité d'assister aux assemblées générales.
-

Adopté à l'unanimité, sans contre et sans abstention.

Achèvement de l'ordre du jour et ouverture aux questions et remarques :

Véronique Recher, représentante de la Maison Jean Monnet prend la parole :

« La chance et la difficulté de notre Maison d'Illustres est d'être gérée par le parlement européen : quelque que soit le montant, même cinquante euros, c'est très compliqué d'obtenir le formulaire pour opérer un versement. Il sera compliqué pour nous d'adhérer... Peut-on envisager une contrepartie en échange de la cotisation : offrir son musée pour une mise à disposition du lieu afin d'accueillir les AG ou d'autres événements ? Nous avons un centre auditorium de 100 places pour accueillir des événements du Club »

Valérie Dupont-Aignan, représentante de la Maison Caillebote, ajoute :

« Nous pouvons également mettre à disposition nos salles pour accueillir le Club, d'une capacité de 600 personnes. Aussi, est-ce que le forum de discussion entre Maisons est déjà fait ? Je trouve intéressant de pouvoir échanger entre nous pour préparer des projets comme ceux de Bourgogne-Franche-Comté. »

Jean-François Bourasseau répond que la mise en réseau est un des buts primordiaux du Club, que ce projet vient d'être validé par les adhérents en votant le rapport financier, et qu'il faut désormais réunir 1 300 euros HT pour le réaliser.

Pierre-Yves Mahé répond que c'est une priorité qui sera mise en place le plus vite possible.

L'adresse e-mail du Club est précisée : club.des.illustres@gmail.com

Elle permet aux adhérents d'envoyer au Club les informations qu'ils souhaitent diffuser sur le site, ce qui leur offre la possibilité de communiquer gratuitement.

Pierre-Yves Mahé rappelle qu'un lien réciproque vers le site du Club des Illustres à partir du site des Maisons renforcera la visibilité de tout le monde.